

Le débat a révélé que l'opposition au présent bill se fonde dans l'ensemble sur quatre raisons principales. Il peut en exister d'autres, mais aucun discours ne les a fait particulièrement valoir.

Les deux premières de ces raisons sont présentées par les deux groupes extrêmes d'opposition à la mesure. Il y a d'un côté ceux qui soutiennent qu'elle ne va pas assez loin. De l'autre se trouvent ceux qui prétendent qu'elle va trop loin. Les partisans du premier groupe de ces extrémistes voudraient voir appliquer immédiatement le principe de la conscription au service outre-mer, sans égard à la nécessité réelle ou non de la contrainte pour assurer l'enrôlement indispensable et sans égard non plus aux conséquences préjudiciables possibles de l'application sans nécessité de la conscription pour le service outre-mer. Les partisans de l'autre extrême refusent d'approuver l'application du principe de la conscription pour le service outre-mer non seulement dans un avenir immédiat mais même en aucun temps et cela sans égard aux conséquences quelles qu'elles puissent être.

En ce qui concerne ces derniers partisans extrémistes, je désire faire une distinction marquée entre les honorables députés qui favorisent la politique ministérielle d'un effort total de guerre mais qui croient honnêtement et sincèrement que la conscription pour le service outre-mer n'accroîtra pas notre effort total et pourrait même lui être préjudiciable, et les autres, heureusement peu nombreux, qui ont indiqué clairement, non seulement par leur attitude au cours du présent débat mais aussi dans le passé, qu'ils sont disposés à voir le Canada risquer la défaite plutôt que d'accepter la conscription pour le service outre-mer.